

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 13 septembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Jean-Pierre TEISSEIRE - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Louis TOURRET.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DPEA 3/753/07/BC**

**■ Travaux d'extensions, de rénovations et d'interventions urgentes sur le réseau d'assainissement du secteur Centre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation du marché**

**DEA 07/137/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 16/141/BC en date du 26 mars 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres d'un marché à bons de commandes relatif aux travaux d'extensions, de rénovations et d'interventions urgentes sur le réseau d'assainissement du secteur Centre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la base du dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2007/055.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de la séance du 29/08/07 a retenu l'offre de l'entreprise RTP pour un montant estimatif de 1 592 945,00 euros HT, soit 1 905 162,22 euros TTC.

Le marché est un marché à bons de commande à prix unitaires en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics

Ce marché aura une durée de 1 an à compter de sa notification au titulaire, renouvelable expressément trois (3) fois un (1) an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre (4) ans.

Les montants minimum et maximum annuels sont respectivement :

- 1 500 000,00 € HT,
- 4 000 000,00 € HT.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine de Marseille,
- La délibération FAG 22/129/CC du 31/3/04 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président, modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006,
- La délibération DPEA 16/141/BC en date du 26/03/2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres.
- La décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 29 août 2007.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que pour garantir l'évolution optimale du réseau d'assainissement sanitaire de la Ville de Marseille, constituant le secteur Centre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est nécessaire de réaliser régulièrement de nombreux travaux qui comprennent :
  - l'extension locale de réseaux ;
  - le remplacement ou la rénovation des canalisations et de leurs ouvrages associés ;
  - les réparations urgentes ponctuelles des conduites et de leurs ouvrages.
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**Article 1 :**

Est approuvé le marché relatif aux travaux d'extensions, de rénovations et d'interventions urgentes sur le réseau d'assainissement du secteur Centre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à l'entreprise RTP pour un montant estimatif de 1 592 945,00 euros HT, soit 1 905 162,22 euros TTC.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget annexe de l'assainissement : Sous Politique F110, Fonction ASS, Nature 231520 et 231521, opération générique de Marseille.

Les crédits nécessaires aux branchements effectués pour le compte de particuliers sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Assainissement – Sous Politique F 110 – Fonction ASS, Nature 604 – et les recettes seront constatées au même Budget – Sous politique F 110 – Nature 7041.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN